



EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL

N° 52/2026

**EFFACEMENT DE DETTES POUR IRRECOUVRABILITÉ
L'OISE O BIO**

Le vingt et un septembre deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		GRIMALDI Julien	X	
LONGA Xavier	X		ROFFINI Émilie	X	
DOUTRIAUX Nola	X		MARCHE Julien	X	
MONTARNAL Christian	X		LACROIX Christiane	X	
PIGEON Isabelle	X		LAFITTE Gérard	X	
SARAGONI Laurent	X		TANGUY DELATOUR Élodie		X
LEMONNIER Valérie	X		ALCALDE Stéphane	X	
PIERDON Rodolphe	X		LEBRET Claude	X	
TAUZY Lydia	X		STOKWIELDER Noor	X	
DROBIEUX Vanessa	X		BROUTIN Patrick	X	
BARGUE Thibault	X		DARONDEAU Estelle	X	
MOULA Angéline	X				
DESCHAMPS David		X			
LEMYZE Laetitia	X				
DELMOTTE Fabien	X				
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Procurat(s) : David DESCHAMPS pouvoir à Lydia TAUZY.

Secrétaire de séance : Laurent SARAGONI.

Absent sans procurat : Élodie TANGUY DELATOUR.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	25	1	26	15/09/2026



Vu le jugement du tribunal de commerce en date du 14 mai 2025, prononçant la clôture de la SARL L'OISE O BIO pour insuffisance d'actifs,

Considérant qu'en application du jugement rendu, la commune doit émettre un mandat au compte 6542 (créances éteintes) pour un montant de **2 659.26 €** afin de constater l'extinction totale de la somme due.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Laetitia LEMYZE) :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder à l'émission d'un mandat au compte 6542 pour un montant de 2 659,26 € afin d'entériner le jugement du tribunal des commerces prononçant la clôture pour insuffisance d'actifs de la société L'OISE O BIO.

Coye-la-Forêt, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,
Laurent SARAGONI.

Le Maire,
François DESHAYES

